

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 22 avril 2022
portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade
de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de
l'année 2022**

La ministre de la culture,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 16 août 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 16 août 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles d'Île de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Dominique BELLENGER, technicienne d'art, métiers du textile, spécialité « artiste-licier », artiste licière et assistante au nuancier informatisé des manufactures, mobilier national ;

- Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Jean CHAPELLON, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Jean CHAPELLON, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique Sèvres et Limoges.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 avril 2022,

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude DE MARTIN DE VIVIES